

<https://www.pressegauche.org/Des-buchers-aux-ecrans-la-violence-faite-aux-femmes-perdure>



# Des buchers aux écrans, la violence faite aux femmes perdue

- International - Femmes -



Date de mise en ligne : mardi 23 avril 2019

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**La pornographie constitue une des formes de violence contre les femmes aussi atroce que banale aujourd'hui ; avec son cortège de viols, de violences et d'avilissement, elle a envahi l'espace médiatique, et on assiste à une véritable pornification de la culture dans les mass médias. Le corps objectifié des femmes fait vendre, on le retrouve dans des postures toutes plus humiliantes les unes que les autres aux côtés de divers produits, afin d'en améliorer les ventes.**

Un certain genre de pornographie, le « gonzo », met en scène des pratiques qu'on peut qualifier de torture physique et mentale, de torture sexuelle, la cruauté y devient un jeu, un divertissement pour un public blasé qui éprouve le besoin d'aller toujours plus loin dans l'horreur.

La torture des femmes n'est pas un phénomène récent en Europe, elle y a été largement pratiquée au temps des chasses aux sorcières. « Comparaison n'est pas raison » dit l'adage, ce qui devrait nous inciter à la prudence quand nous rapprochons tortures médiévales et torture porn, mais les similitudes entre ces violences laissent perplexe, certaines pratiques pornographiques actuelles présentent des ressemblances troublantes avec les tortures des inquisiteurs.

Les grandes chasses aux sorcières ont eu lieu entre 1470 et 1750, elles ont connu leur apogée vers la fin du 16ème siècle et au début du 17ème, les victimes se comptèrent par milliers, elles étaient très majoritairement des femmes - la moitié d'entre elles furent brûlées sur les bûchers, condamnées par des tribunaux laïcs ou ecclésiastiques. Les enquêtes en sorcellerie étaient menées par des chasseurs de sorcières professionnels ou par les autorités judiciaires. Ils se basaient sur des accusations, des dénonciations, des rumeurs colportées par l'entourage des femmes. S'ensuivaient des procès, ainsi que des condamnations.

Ce qui a rendu les grandes chasses possibles est avant tout le concept cumulatif de sorcellerie, ce concept étant le produit d'une interaction entre le processus judiciaire et la tradition livresque. Il s'est nourri des fantasmes, des obsessions des juges et des inquisiteurs, ainsi que de culture théologique et démonologique. Le concept cumulatif de sorcellerie se stabilise vers le 15ème siècle et perdurera jusqu'au 17ème, ce concept englobe la pratique de la magie noire (maléfique) ou blanche (bénéfique), le fait d'avoir conclu un pacte avec le diable, la pratique de rituels immoraux lors du sabbat, ainsi que le « vol des sorcières », qui consiste à se rendre au sabbat par les airs. Ce concept a été défini dans le « Malleus Maleficarum » ou « Marteau des Sorcières » écrit par Heinrich Kramer alias Institoris et Jacob Sprenger qui étaient des inquisiteurs dominicains, il fut publié en 1486.

A propos de la réalité de la pratique magique, la découverte d'éléments tels que des objets ou des manuels ayant pu servir à la magie atteste de sa réalité dans l'Antiquité et au Moyen-Age. A l'époque moderne où se sont déroulées les grandes chasses, les accusées sont pour la plupart analphabètes, accusées par un entourage hostile, elles finissent par avouer être sorcières sous la torture, sans qu'il y ait de preuves tangibles de pratiques magiques. Environ 100 000 procès en sorcellerie se sont tenus en Europe, les accusées étaient souvent des femmes plutôt âgées. Pour donner un aperçu du contexte, l'élite sociale vers la fin du 16ème siècle croyait à la sorcellerie, et les croyances des privilégiés ont impacté celles des classes plus populaires. Les chasses sont avant tout des opérations judiciaires qui commencent par un procès inquisitoire, suivi de la torture. Les chasses aux sorcières se terminent souvent quand les magistrats prennent clairement conscience d'envoyer des innocents au bûcher. La torture judiciaire est interrogative, afin d'obtenir des confessions, et l'utilisation des instruments de torture permet d'obtenir une gradation dans la douleur infligée.

Les tortures employées lors des chasses étaient les suivantes : l'estrapade, la roue, l'échelle, les brodequins, les coins, les colliers de serrage, les pinces, le siège de fer de la sorcière rougi au feu, les tenailles pour arracher les ongles, l'injection d'un mélange de chaux et d'eau dans les narines, le rouleau à clous, l'énucléation, l'amputation des oreilles, la compression des parties génitales, les brûlures à l'alcool et au soufre, et la privation de sommeil. Le strappado constitue une variante de l'estrapade, au cours de laquelle un poids est attaché aux pieds de la victime.

La torture était censée être limitée par certaines règles : les tortionnaires ne devaient pas induire de réponse, l'accusée ne devait pas témoigner dans la chambre de torture, la répétition des aveux devait être spontanée et un procès-verbal devait être rédigé. Malgré ces pseudo-limitations, les règles étaient régulièrement transgressées, par exemple en répétant la torture, en la pratiquant sur des femmes enceintes, elle était parfois d'une durée indéfinie, les aveux étaient souvent suggérés aux femmes par les bourreaux.

La pratique de la torture faisait à coup sûr augmenter le taux de condamnation des accusées, les procès étant majoritairement menés par des tribunaux laïcs. Concernant les exécutions suivant les procès, à part en Angleterre où les sorcières étaient pendues comme délinquantes de droit commun, les sorcières étaient condamnées au bûcher en tant qu'hérétiques et esclaves du diable.

Les femmes de cette époque étaient cantonnées à certaines activités : la cuisine, assister les parturientes, soigner à l'aide d'herbes ou d'onguents, ce type de travaux les exposait particulièrement aux accusations de sorcellerie. Elles ne disposaient d'aucune forme de pouvoir, fût-il juridique, politique ou légal...Elles n'avaient donc pratiquement aucun moyen de se défendre. Les accusées étaient souvent expertes en soins et en tant que sage-femme, elles étaient aussi pauvres.

Les accusées avaient en commun d'avoir un comportement non conforme aux attentes sociale vis à vis des femmes, elles étaient souvent accusées de transgressions morales, certaines se sont d'ailleurs révoltées contre les tribunaux des chasses pendant les procès.

Les violences sexistes et sexuelles des grandes chasses ne sont pas sans rappeler le « torture porn » qui est à l'heure actuelle largement diffusé à travers le genre « gonzo ».

Dans la pornographie actuelle, il n'est pas rare de voir les actes suivants : la pénétration vaginale, anale et orale par plusieurs hommes en même temps, la double pénétration anale ou vaginale, le « gagging » qui consiste à faire vomir une femme en lui enfonçant un pénis dans la gorge, la sodomie suivie directement d'une fellation (« ass to mouth »), le bukkake (quand plusieurs hommes éjaculent au visage d'une femme en même temps). La souffrance des actrices dans la pornographie est évidente, il n'est pas rare de les voir pleurer ou supplier. La catégorie « teen » montre ces mêmes violences sexuelles sur des femmes d'apparence juvénile, pour faire croire qu'il s'agit de mineures. Les violences verbales et physiques sont très fréquentes dans ce type de matériel. Le « gonzo » met aussi régulièrement en scène des viols collectifs. Bill Margold, ex acteur porno devenu producteur reconnaît carrément montrer aux hommes ce qu'ils veulent voir, en l'occurrence, de la violence contre les femmes.

Les fans de pornographie, lors de leurs échanges sur les forums dédiés, admettent sans gêne qu'ils aiment voire souffrir les actrices, de la façon la plus réaliste possible. La pornographie constitue un marché lucratif, et fait partie de la culture populaire.

Les violences sexistes et sexuelles des tortures médiévales et de la pornographie ont en commun l'humiliation, le fait d'avoir pour objectif de briser moralement la femme, la douleur réelle et intense des victimes ; ce sont des formes de barbarie assez similaires de par l'intensité de la souffrance et le caractère humiliant et dégradant des sévices infligés.

Les chasses aux sorcières n'ont été possibles que parce que les inquisiteurs avaient une certaine vision des femmes, tirée du « Marteau des sorcières » qui s'inspire de cas de sorcellerie jugés, et est préfacé d'une bulle papale d'Innocent VII datant de 1484, ladite bulle autorisant la poursuite des procès en sorcellerie. Le « Malleus Maleficarum » n'est pas sans rappeler le « Directorium inquisitorium » de Nicolas Eymerich datant de 1376, c'est un véritable manuel de l'inquisiteur : à la fois support théologique et conseil juridique, il contribue à la diffusion dans l'opinion du concept cumulatif de sorcellerie. C'est aussi un vecteur de misogynie qui décrit les femmes comme ayant une grande propension à la pratique de la sorcellerie : moralement plus faibles, elles seraient plus à même de céder à la tentation du diable. L'infériorité intellectuelle supposée des femmes les fragiliserait, elles seraient superstitieuses et sensuelles. Le clergé concevait la femme avant tout comme une tentatrice.

A la fois hérétique et apostate, la sorcière, en trahissant dieu, commet le crime de lèse-majesté. Luther qualifiait les sorcières de putains du diable devant être tuées, Calvin, lui, prônait le meurtre de toutes les sorcières, la figure de la sorcière incarnant le mal. Luther et Calvin se basaient sur le verset de la Bible qui dit : « Tu ne toléreras pas une sorcière vivante » (Exodes). L'hérésie de la sorcière consiste à abandonner la foi chrétienne et à conclure un pacte avec le diable. Les chasseurs de sorcières étaient à la fois obsédés et terrifiés par la sexualité féminine.

La vision des femmes véhiculée par la pornographie est réductrice et très misogyne, elles seraient toujours disponibles pour avoir des relations sexuelles, enthousiasmées à l'idée de faire ce que veulent les hommes, excitées par les actes bizarres et dégradants, prostituées par nature, et jamais choquées par les insultes quelles qu'elles soient. La pornographie montre des femmes réduites à une fonction d'objets sexuels, méritant d'être utilisées et abusées sexuellement, déshumanisées, leur dégradation est sexualisée. La pornographie véhicule également des mythes sur le viol (comme par exemple le fait que les hommes connaissent mieux la sexualité des femmes que celles-ci).

Les portraits des femmes dans la pornographie et les chasses aux sorcières présentent des points communs : la lascivité, l'infériorité, la bassesse prétendues des femmes. On y retrouve une fascination/répulsion morbide de la sexualité féminine, conçue comme intrinsèquement vile.

La croyance en la sorcellerie a décliné quand de nouvelles idées philosophiques et scientifiques ont émergé, ce qui a entraîné un arrêt des grandes chasses, la culture est donc à même de jouer sur les violences infligées aux femmes : en combattant l'objectification du corps féminin, il serait peut-être possible d'arrêter la torture qui est actuellement banalisée en pornographie. Il faudrait également lutter contre la déshumanisation, la réification des femmes et promouvoir le respect de la dignité humaine comme valeur inaliénable.

Christine Dalloway

<https://revolutionfeministe.wordpress.com/2019/02/24/des-buchers-aux-ecrans-la-violence-faite-aux-femmes-perdue/>

### Bibliographie

↳ « La grande chasse aux sorcières en Europe au début des temps modernes », Brian P. Levack, éditions Champ Vallon, 1991.

↳ « Pornland, how porn has hijacked our sexuality », Gail Dines, Beacon Press, Boston.

↳ « Sorcières, la puissance invaincue des femmes », Mona Chollet, éditions Zones, 2018